

Séquence n° 4 Education- civique : les acteurs locaux de la citoyenneté

Problématique : comment fonctionne un Conseil municipal ?

1. Le Conseil municipal représente des habitants

Définitions :

*la commune est une **collectivité territoriale**, comme le département, la région ou les territoires d'outre-mer
La commune est la plus petite division administrative.
Il y a en France plus de 36 000 communes, toutes administrées par un conseil municipal qui siège à la mairie ou « hôtel de ville »



Mairie de Saint -Avold

***Code électoral :**

Article L-227 : les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Article L-2122-4 : le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les conseillers municipaux élisent parmi eux lors de leur 1^{ère} séance publique le maire et ses adjoints.

***il s'agit d'un **scrutin de liste** (opérations d'un vote avec sur le bulletin une liste de personnes qui sont éligibles. Prochaines élections municipales = 2014.**

***le conseil municipal règle par des délibérations les affaires de la commune, il vote également le budget de la commune.**

Définitions :

Délibération = décision issue d'un vote des membres élus d'une collectivité territoriale

Budget : la fiscalité représente les impôts payés par les habitants (taxe d'habitation, et taxe foncière) ; les municipalités reçoivent également des subventions de l'Etat.

Budget = dépenses(sorties d'argent) – recettes(entrées d'argent comme les impôts).

2. Les services municipaux :

***la commune a en charge la **construction et l'entretien des écoles et des rues**, la distribution de l'eau, la lutte contre l'incendie, le ramassage des ordures ménagères etc...**

***elle adopte un plan local d'urbanisme**

Définition :

Plan local d'urbanisme = plan d'organisation du territoire de la commune. Il divise la commune en zones selon des

règles d'utilisation : habitations, espaces naturels, zones d'activités etc...

Pour construire il faut demander une demande de permis de construire au service de l'urbanisme.

***le maire dirige les services municipaux : état civil, centre communal d'action sociale = CCAS etc..L'action sociale signifie par exemple, d'aider les personnes en difficulté comme les chômeurs ou les personnes âgées.**

Parce qu'il représente l'Etat, le maire est officier d'état civil, organise les élections, veille à la sécurité des habitants en faisant respecter la loi..

Etat civil : répondre aux demandes de papiers officiels comme la carte d'identité, le passeport, le livret de famille, organisation du recensement à 16 ans pour la journée préparation défense, inscription sur les listes électorale. L'Etat civil permet aux habitants de déclarer les naissances et d'obtenir des papiers pour prouver son identité. Acte de naissance ou acte de mariage.

La sécurité publique est assurée par la **police municipale**, qui contrôle aussi le stationnement.

La mairie s'occupe **d'hygiène et de cadre de vie** : surveillance sanitaire des piscines, marchés. Entretien et nettoyage des rues et des espaces verts.

Logement : la mairie attribue des logements HLM

Collecte et tri sélectif : déchetterie, centre de tri sont gérés par les municipalités.

Sport et jeunesse : gymnases, stades ...

Social et famille : crèches et centres sociaux

Les équipements culturels : musées, bibliothèques...théâtres.